

## BAR-TH-112 / Appareil indépendant de chauffage au bois

Éligible au Coup de Pouce 

### 1. Domaine d'application

- Maisons individuelles existantes de plus de 2 ans
- Travaux soumis à RGE valide à la date d'acceptation du devis
- **MaPrimeRénov'** :
  - RGE également requis à la date de réalisation des travaux
  - Aide ouverte **uniquement aux personnes physiques** possédant la pleine propriété du bien

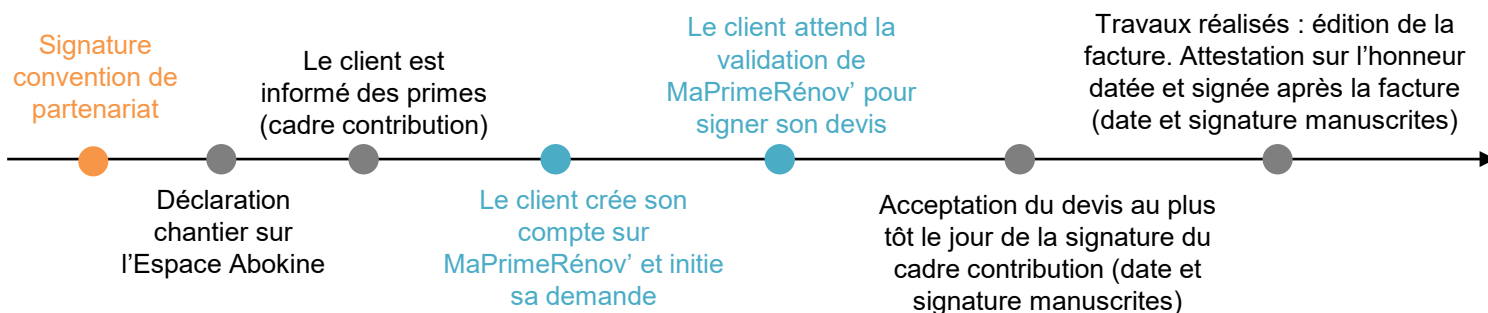
### 2. Critères d'éligibilité

- **Labélisé Flamme verte 7**
- **Ou un équipement aux caractéristiques suivantes :**
  - >> **Pour les appareils fonctionnant avec des bûches de bois :**
    - Rendement nominal  $\geq 75\%$
    - Emissions de particules  $< 40\text{mg}/\text{Nm}^3$
    - Emissions de monoxyde de carbone (CO)  $< 1\,500\text{ mg}/\text{Nm}^3$  (soit 0,12%)
    - Emissions d'oxydes d'azote (NOx)  $< 200\text{ mg}/\text{Nm}^3$
  - >> **Pour les appareils fonctionnant avec des granulés :**
    - Rendement nominal de l'équipement  $\geq 87\%$
    - Emissions de particules  $< 30\text{ mg}/\text{Nm}^3$
    - Emissions de monoxyde de carbone (CO)  $< 300\text{ mg}/\text{Nm}^3$  (soit 0,02%)
    - Emissions d'oxydes d'azote (NOx)  $< 200\text{ mg}/\text{Nm}^3$

Les opérations de chauffage ne sont pas cumulables entre elles pour un même client et un même bâtiment. Voir le cumul des opérations possible dans notre boîte à outils chauffage sur notre site [www.abokine.com](http://www.abokine.com)

Lors du **1<sup>er</sup> usage d'un produit**, nous fournir la **documentation technique associée avant la réalisation du chantier** pour en vérifier l'éligibilité et ses conditions d'utilisation

### 3. Rappel de la chronologie du dossier



### 4. Paiement de la prime et bonification

- Montant de la prime bonifié sous conditions de ressources
- **Fournir l'ensemble des avis d'imposition** rattachés à l'adresse du chantier (à titre de justification)

CEE	<b>Option la + fréquente : « Paiement classique »</b> Vous déduisez la prime de la facture (en déduction du TTC).	« Abokine paie mon client » Vous ne déduisez pas la prime de la facture.
MaPrime Rénov'	Vous ne déduisez pas MaPrimeRénov' de votre facture.	

### 5. Contrôle du chantier

- Opération qui fait l'objet de contrôle aléatoire : vérification de la conformité du chantier et des documents qui constituent le dossier : cadre contribution, devis et facture.
- Originaux papiers des pièces justificatives suivantes à conserver pendant 10 ans : cadre contribution si version papier, devis, facture et attestation sur l'honneur.

**Le client ne peut bénéficier d'une nouvelle prime pour la même opération et le même bâtiment pendant 15 ans**

### Informations sur l'entreprise

- 1 Raison sociale + SIRET + RGE date de signature devis + coordonnées entreprise
- 2 Si sous-traitance : raison sociale + SIRET

### Informations sur le client

- 3 Nom + prénom + adresse du bénéficiaire (un seul bénéficiaire possible)  
**Si personne morale : nom + prénom + fonction du signataire manuscrits**
- 4 Adresse du chantier  
Si possible, préciser les références cadastrales de l'habitation (parcelle + section)

### Informations sur l'opération

- 5 **En Coup de Pouce, la mention de dépose et remplacement du système de chauffage au CHARBON. Précisez le type de chauffage que vous remplacez**  
Si mention non précisée, le dossier sera validé en Hors Coup de Pouce avec une prime moins importante.  
Intitulé de l'opération : « Mise en place d'un appareil indépendant de chauffage au bois »
- 6 **Faire apparaître le descriptif complet de l'installation :** 
  - Les marque, modèle et référence
  - Le label flamme verte 7\*

ou

  - Le type de fonctionnement de l'appareil (à bûches ou granulés)
  - Le rendement associé
  - Les émissions associées

### Mentions de prime en toutes lettres

- 7 **En Coup de Pouce, la mention de la prime est obligatoire : "Prime Certificats d'Economies d'Energie Coup de Pouce Chauffage Abokine" avec le montant associé.**   
En hors Coup de Pouce, elle est facultative : "Prime Certificats d'Economies d'Energie Abokine" avec le montant associé.

### Validation du devis

- 8 Date d'acceptation et signature du client (mentions manuscrites) obligatoires  
>> mentions qui doivent impérativement être apposées de la main du client  
**Si personne morale : nom + prénom + fonction du signataire manuscrits + tampon de l'entreprise**  
**MaPrimeRénov'** : attendre la validation de l'Anah avant de faire signer le devis

### 1 CHAUFF NANTAIS

10 rue des palmiers 44000 Nantes  
contact@chauff.com  
02 40 41 42 43 / www.site.com  
SIRET n°  
RGE n°

### Devis / facture n°2585

Nantes, le 9 avril 2021,

- 2 Travaux réalisés par la société CHAUFF & Co  
SIRET n°

- 3 **Madame Josiane MICHU**  
3 allée des passants 44200 Nantes

- 4 **Adresse des travaux**  
800 rue des fleurs 44300 Nantes

5	Mise en place d'un appareil indépendant du chauffage au bois	p.u	Q	Total HT
	Dépose et remplacement du système de chauffage au charbon	3000	1	3000

- 6 **Marque :**  
**Modèle :**  
**Référence :**  
  
**Label flamme verte 7\* :**  
**ou**  
**Type de fonctionnement de l'appareil (à bûches ou granulés)**  
**Rendement :**  
**Émissions :**

	Main d'œuvre	75	5	375
--	--------------	----	---	-----

- 7 **Prime Certificats d'Économies d'Énergie [Coup de Pouce Chauffage] Abokine d'un montant de 800 €**

- 8 **Le 10 avril 2021**  
*bon pour accord*

La signature et le bon pour accord ne sont demandés que pour le devis.

**MaPrimeRénov'** : attendre la validation de l'Anah avant de faire signer le devis.

### 2 possibilités pour le paiement de la prime

Paiement au client par Abokine		Avance de la prime par l'artisan	
Total HT	3375 €	Total HT	3375 €
TVA 20%	675 €	TVA 20%	675 €
Total TTC	4050 €	Total TTC	4050 €
Reste à payer	4050 €	Prime CEE	-800 €
		Reste à payer	3250 €